



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 27 février 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation : 23 février 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 23 février 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le vingt-sept février à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-trois février deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Secrétaire de séance : Madame LELIÈVRE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 017 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE RÉSIDENCE D'ARTISTES

Monsieur le Maire informe le conseil que le directeur de l'école Samivel a pour ambition d'organiser une résidence d'artistes en faisant travailler les enfants de l'école sur des œuvres en partenariat avec une artiste.

L'école a d'ores et déjà obtenu 80 % de subventions de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Monsieur le Maire invite Monsieur POTHÉRAT à présenter ce projet.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour l'attribution d'une éventuelle subvention de 547 euros, selon la demande du directeur de l'école, dans le cadre du projet de résidence d'artistes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Monsieur CALTOT) :

- **ATTRIBUE** une subvention de 547 euros à la coopérative scolaire de l'école Samivel dans la cadre de son projet de résidence d'artistes 2024 ;
- **DIT** que cette subvention sera inscrite au budget principal 2024, chapitre 65, article 65748 ;
- **DIT** qu'un plan précis des 6 parcours et des lieux d'installation des œuvres devra être fourni à la commune ;
- **RAPPELLE** que l'installation de panneaux sur les départementales de la commune est soumise à l'autorisation préalable du département de la Seine-Maritime.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

